

 <p>REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL</p>	<p>Consulat Général du SÉNÉGAL à Casablanca - MAROC</p>	
<p>Production Passeport biométrique CDEAO</p> <p>Procédures et normes régies par le décret n°93-1279 du 15 novembre 1993</p>	<p>Renouvellement</p>	<p>Version : 202204</p>
	<p>En cas de perte</p>	

Documents à fournir

Pour cette catégorie, les documents requis sont :

- Un certificat ou une déclaration de perte délivré par un Commissariat de police ou une brigade de gendarmerie marocaine ;
- La carte nationale d'identité numérisée CEDEAO (l'original +copie) ;
- Un justificatif d'adresse de domicile (la carte consulaire) ;
- Un timbre fiscal de 340 dhs.